

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, et le 11 avril à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nortkerque dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Frédéric Melchior, Maire, en suite de convocation en date du 07 avril 2015, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. Frédéric MELCHIOR, Maire, Mme Amandine MONTUY, Mr Arnaud LEFEBVRE, Mr Antoine DELMOTTE, Mme Véronique GELE, Mme Sandy BOURET, Mr Claude CAILLEUX, Mme Brigitte CHARLEMAGNE, Mr Gilbert THOMAS, Mr Christophe CATEZ, Mr Bruno MICOLINO, Mr Pascal PIQUET, Mme Cécile DEBUSSCHERE, Mme Micheline GLAISE, Mr Pierre-Yves HEMBERT.

Etaient excusés : Melle Clémentine SEUX, ayant donné pouvoir à Mme Véronique GELE ;

Mme Virginie FLANDRIN, ayant donné pouvoir à Mme Amandine MONTUY.

Etaient absents : Mr Stéphane LEPOUTERE ; Mme Anne LAPORTE.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Frédéric MELCHIOR, Maire, qui, après appel nominal, demande la nomination d'un secrétaire de séance.

Mme Sandy BOURET est désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal, en date du 29 Novembre 2014, est proposé à la validation : y-a-t-il des remarques ?

1^{ER} - Mr Pascal PIQUET fait remarquer une erreur sur le point 6.4 concernant le nombre de votant manque 1 voix dans les abstentions (5 abstentions au lieu de 4).

2nd – Concernant la décision pour Mr MARCANT, a-t-elle été honoré ? Mr le Maire répond que la délibération a été envoyée.

Concernant le compte rendu du conseil municipal en date du 3 décembre 2014 :

Mr Bruno MICOLINO demande des nouvelles de son courrier.

Mr le Président répond qu'après renseignements, il n'y a aucune obligation de le faire figurer dans le PV, et que cela devra être considéré comme une absence.

Mr le Président aborde l'ordre du jour :

I. PERSONNEL COMMUNAL

Levée de la prescription quadriennale sur rappel de traitement à agent

Suite à une erreur administrative du Centre de Gestion, la carrière de Mme Noëlla LAMBERT, Adjointe Technique Territorial de 2^{ième} classe qui fera valoir ses droits à la retraite, il a été nécessaire de lui faire une reconstitution de carrière, du 01 Novembre 2008 au 01 Janvier 2015. Considérant que le rappel de traitement ne peut être fait au-delà de quatre années.

Que conformément à l'article L.2572-69 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour permettre à la commune de procéder au règlement du rappel de traitement de 2008 à 2011 du à Mme Noëlla LAMBERT, Il appartient au conseil de voter la levée de la prescription quadriennale.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, par

POUR	ABSTENTION	CONTRE
16	0	1

Décide la levée de prescription quadriennale afin de payer le rappel de traitement à Mme Noëlla LAMBERT pour les périodes de 2008 à 2011.

La dépense est inscrite au BP 2015 chapitre 012.

II. INFRASTRUCTURES

Mr le Président demande à Mr LEFEBVRE, adjoint à la commission infrastructures de bien vouloir exposer le sujet.

Mr LEFEBVRE expose à l'assemblée, les devis concernant les travaux ci-après :

Point n°1 : Choix des entreprises pour les travaux fauchage, transports de cailloux, curage des fossés, nettoyage des puisards, vidange des fosses, déneigement.

1^{er} secteur : fauchage / débroussaillage. La Commission propose de retenir,

FAUCHAGE/ DEBROUSSAILLAGE DES RIVES				
Entreprise	Prix horaire	Prix forfaitaire	Largeur de coupe (Rive)	Longueur de bras (Talus)
FONTAINE	(50 €)	3 973 €	2,40	7,50 m

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise FONTAINE, pour le fauchage débroussaillage pour un montant HT de 3 973 €.

POUR	ABSTENTION	CONTRE
12	5	0

2^{eme} secteur : transport de cailloux et enrobés au départ de Marquise. La commission propose de retenir

TRANSPORT DES CAILLOUX			
Pour 10 tonnes HT	Pour 15 tonnes HT	Pour 25 tonnes HT	
11,6 € la T	7,8€ la T	4,5 € la T	OSTP

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise OSTP, pour le transport des cailloux.

POUR	ABSTENTION	CONTRE
12	5	0

3eme secteur : Curage des fossés. La Commission propose de retenir

CURAGE des fossés			
Entreprise	Prix horaire pelle à pneu	Prix horaire tracto benne	charge
PICQUART	55 €	49,50 €	12 T

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise PICQUART, pour le curage des fossés pour un montant horaire HT de 55 € pour la pelle à pneu et 49,50 € pour le tracto benne :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
12	5	0

4eme secteur : Nettoyage des puisards. La Commission propose de retenir

Nettoyage des puisards

1)	Prix horaire	Capacité de la tonne à eau
SEYNAEVE	44 €	6 t

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SEYNAEVE pour le nettoyage des puisards pour un prix horaire HT de 44 €.

POUR	ABSTENTION	CONTRE
12	5	0

5eme secteur : Vidange des fosses 1 fois par an (école + cantine + salle communale). La Commission propose de retenir

Vidange des fosses		
Entreprise	Prix forfaitaire HT	
SEYNAEVE	110 € + 50 € (remise en eau)	

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SEYNAEVE pour la vidange des fosses pour un montant HT de 110 € et 50 € pour la remise en eau.

POUR	ABSTENTION	CONTRE
12	5	0

6eme secteur : Déneigement.

Déneigement	
Entreprise	Prix horaire pour le déneigement
TACQUET	55 €

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise TACQUET pour le déneigement pour un prix horaire HT de 55 €.

POUR	ABSTENTION	CONTRE
12	5	0

Monsieur PICQUET explique qu'il s'est abstenu pour la simple raison qu'il n'y a pas eu de compte-rendu, sinon il faut avoir le nez sur l'extranet.

Point n°2 : Achat de chariot et de vestiaires

La commission préconise l'achat d'un chariot ménager pour le nettoyage des vestiaires du terrain d'évolution pour un montant HT de 161 € et de deux vestiaires pour nos deux employés Jean-Pierre et Laurent afin qu'ils puissent se changer pour un prix unitaire de 248 € HT chez Manutan collectivités

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	4	0

Point n°3 : Fonds du Patrimoine

Plafond de la subvention : 1 550 € une fois tous les trois ans.

Nous ne pouvons pas bénéficier de subvention pour notre presbytère car il ne rentre pas dans les édifices culturels (chapelle, église...).

PLAN DE FINANCEMENT HORS TAXE

COMMUNE DE NORTKERQUE

PROJET : RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
<u>Travaux</u> : voir devis ci-joint	7 625,80 €	<u>Subventions attendues</u>		
		DGE		
		Conseil Général		
		Autres (à détailler)		
		Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	1 550,00 €	20,3
		SOUS-TOTAL	1 550,00 €	20,3
		<u>Autofinancement</u>		
		Fonds propres	6 075,80 €	79,7
		Emprunts		
		Autres (à détailler)		
		SOUS-TOTAL	6 075,80 €	79,7
TOTAL	7 625,80 €	TOTAL	7 625,80 €	100

Qui est pour autoriser le Maire à solliciter la subvention des fonds du patrimoine de la CCRA pour la rénovation et la restauration de notre monument aux morts situé au cimetière avec accord du plan de financement précédemment cité ?

POUR	ABSTENTION	CONTRE
14	3	0

III. AFFAIRES SCOLAIRES

Mr le Président demande à Mme MONTUY, adjointe à la Commission Education de bien vouloir exposer le sujet.

Mme MONTUY expose à l'assemblée, les points ci-après :

Point n°1 : Dates de l'ALSH :

Mme MONTUY informe le Conseil que : le 14 juillet est un mardi, que les inscriptions se font à la semaine, que les semaines sont de 24 heures, le Commission Education propose la répartition suivante pour la première semaine, à savoir :

- Lundi après-midi, Mardi férié, Mercredi après-midi, Jeudi journée, vendredi journée. Pour les quatre semaines, la Commission propose la reconduction comme les années précédentes.

La Commission propose que l'ALSH fonctionne du Lundi 13 Juillet au Vendredi 14 Août 2015 inclus. Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve par :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
14	3	0

Point n°2 : Tarifs de l'ALSH :

Considérant que le coût de la vie ne cesse de croître, que les prix n'ont pas augmenté depuis plusieurs années, vu l'accroissement du nombre d'enfants, et au vu de l'augmentation restant à la charge de la Commune (12 257.94 € en 2013, 16 088.85 € en 2014), la Commission propose au Conseil Municipal, une augmentation de la part de participation des familles de 2 € la semaine, soit 17 €, 19 €, 21 € pour les Nortkerquois ; 27 €, 29 €, 31 € pour les personnes extérieures en fonction du coefficient familial. A partir du deuxième enfant d'une même famille, la réduction de 2 € s'appliquera suivant les mêmes principes et conditions qu'en 2014.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve par :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	0	4

IV. COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Mr le Président présente le compte administratif 2014 par chapitre (un exemplaire a été distribué à chaque élu) et demande s'il y a des questions. Puis, il se retire pour laisser le conseil délibérer sur cette présentation. La présidence revient alors au doyen d'âge, Monsieur Gilbert THOMAS.

Monsieur Gilbert THOMAS présente les chiffres du tableau récapitulatif suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	325 035.76 €	- 70 192.87 €
RECETTES 2014	940 817.53 €	68 657.17 €
DEPENSES 2014	754 280.58 €	169 830.19 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014	186 536.95 €	-101 173.02 €

Suite à cette lecture, il est demandé, si les résultats tels que résumés ci-dessus suscitent des questions. Le Conseil Municipal approuve par :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	1	4

V. COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Président regagne l'Assemblée et reprend la Présidence de la séance.

Mr le Président donne lecture du compte de gestion 2014 établi par le Receveur qui est identique au Compte Administratif 2014.

INVESTISSEMENT :

Résultat de clôture de l'exercice 2013.....	70 192.87 €
Résultat de l'exercice 2014.....	-101 173.02 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014.....	- 30 980.15 €

FONCTIONNEMENT :

Résultat de clôture de l'exercice 2013.....	325 035.76 €
Part affectée à l'investissement 2014.....	6 326.87 €
Résultat de l'exercice 2014.....	186 536.95 €
Résultat de clôture de l'exercice 2014.....	505 245.84 €

Soit en globalité :

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013.....	395 228.63 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2014.....	6 326.87 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014.....	85 363.93 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014.....	474 262.69 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal approuve par :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
12	1	4

VI. AFFECTATION DU RESULTAT

Mr le Président indique que les restes à réaliser au niveau des dépenses dans la section d'investissement s'élèvent à 54 000.00 € et en recettes à 3280.00 €.

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à 81 700.15 €.

Approbation de la reprise des restes à réaliser, de l'affectation au compte 1068 pour la section investissement de 81 700.15 € et report de l'excédent de fonctionnement en recette au compte 002 pour 423 545.69 €.

Le Conseil Municipal approuve par :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
12	5	0

VII. BUDGET PRIMITIF 2015

- Subventions proposées par la commission des finances des diverses associations et autres :

Mr le Président demande à Mr Antoine DELMOTTE, Adjoint à la Vie Locale de bien vouloir présenter les propositions de subventions étudiées par la Commission des Finances, un exemplaire a été transmis à chaque élu avec la convocation.

Mr le Président informe l'Assemblée que le vote sera décomposé par association et que les élus concernés ne participeront pas au vote.

Depuis deux ans, il a été décidé d'octroyer une subvention à une association, pour mémoire, l'Association des Paralysés de France et L'AFSEP.

Il est proposé pour 2015 d'attribuer une subvention à l'Association Saint-Vincent-de-Paul et à l'AFM Téléthon, pour un montant identique aux précédentes.

Deux associations ont sollicité une subvention exceptionnelle, il s'agit de la Musique « La CONCORDE » et l'ASN 95 qui fêtera ses vingt ans. Le Conseil est invité à s'exprimer sur les propositions suivantes :

∞ OCCE 62 ECOLE PRIMAIRE LES LILAS - Coopérative scolaire : 1320 €

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	3	0

Un conseiller n'a pas souhaité voter.

∞ ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ECOLE LES LILAS : 375 €

POUR	ABSTENTION	CONTRE
14	1	0

Deux conseillers n'ont pas souhaité voter.

☞ ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS : 350 €

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	3	0

Un conseiller n'a pas souhaité voter.

☞ SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT : 300 €
(Achats piègeages rats musqués)

POUR	ABSTENTION	CONTRE
12	2	0

Deux conseillers n'ont pas souhaité voter, et Mr Gilbert THOMAS ne prend pas part à la discussion et au vote du fait de son engagement auprès de cette association.

☞ GYMNASTIQUE VOLONTAIRE NORTKERQUE : 600 €

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	2	0

Deux conseillers n'ont pas souhaité voter.

☞ GYMNASTIQUE VOLONTAIRE NORTKERQUE SECTION DANSE : 200 €

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	2	0

Deux conseillers n'ont pas souhaité voter.

☞ ASN 95 : 6800 € qui se décompose comme suit, 4800 € de subvention annuelle et 2000 € de subvention exceptionnelle pour les 20 ans du club.

POUR	ABSTENTION	CONTRE
10	2	2

Un conseiller n'a pas souhaité voter, et Mr le Maire ainsi que Mme Brigitte CHARLEMAGNE ne prennent pas part à la discussion et au vote du fait de leur engagement auprès de cette association.

☞ ASSO MUSIQUE MUNICIPALE LA CONCORDE : 8500 € qui se décompose comme suit, 5500 € de subvention annuelle et 3000 € de subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel.

POUR	ABSTENTION	CONTRE
12	3	0

Un conseiller n'a pas souhaité voter, et Mr Gilbert THOMAS ne prend pas part à la discussion et au vote du fait de son engagement auprès de cette association.

- ☞ APE : 1400 € qui se décompose comme suit, 1200 € de subvention annuelle et 200 € de subvention pour Chocoline.

POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	3	0

Un conseiller n'a pas souhaité voter, et Mr Arnaud LEFEBVRE ainsi que Mme Amandine MONTUY ne prennent pas part à la discussion et au vote du fait de leur engagement auprès de cette association.

- ☞ CLUB VERMEIL NORTKERQUE : 700 €

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	3	0

Un conseiller n'a pas souhaité voter

- ☞ ASSOCIATION DES MEDAILLES DU TRAVAIL : 76 €

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	3	0

Un conseiller n'a pas souhaité voter.

- ☞ COMICE AGRICOLE AUDRUICQ : 76 €

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	3	0

Un conseiller n'a pas souhaité voter.

- ☞ CROIX ROUGE FRANCAISE : 150 €

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	3	0

Un conseiller n'a pas souhaité voter.

- ☞ UNION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES : 150 €

POUR	ABSTENTION	CONTRE
12	3	0

Un conseiller n'a pas souhaité voter, et Mme Brigitte CHARLEMAGNE ne prend pas part à la discussion et au vote du fait de son engagement auprès de cette association.

- ☞ AFM TELETHON : 150 €

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	3	0

Un conseiller n'a pas souhaité voter.

☞ ASSOCIATION SAINT VINCENT DE PAUL : 150 €

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	3	0

Un conseiller n'a pas souhaité voter.

☞ Divers : 2703 €

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	3	0

Un conseiller n'a pas souhaité voter.

- Vote des taux d'impositions

Mr le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015, un exemplaire de ce document a été transmis à chaque élu avec la convocation. La Commission des Finances, après avoir étudié les propositions de budget, a proposé de ne pas augmenter les quatre taux d'imposition pour l'année 2015 conforté par Mr le Président, et qui se résument ainsi :

TAUX DE LA TAXE D'HABITATION :	20.79%
TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI :	9.80 %
TAUX SUR LE FONCIER NON BATI :	28.23 %
TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES :	22.66 %

Le Conseil Municipal approuve par :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
17	0	0

- Vote du Budget Primitif 2015

Après avoir examiné les propositions par chapitre, le budget primitif 2015 se résume ainsi :

Pour la section de fonctionnement :

- En dépenses 1 180 374.47 €,
- En recettes 1 234 852.69 €,
- Dont reprise de l'excédent de fonctionnement reporté 423 545.69 €.

Pour la section investissement :

- En dépenses 467 904.27 €,
- En recettes 467 904.27 €.

Le Conseil Municipal approuve par :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
12	2	3

VIII. CREATION D'UNE COMMISSION « VOISINS VIGILANTS »

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il a assisté à une réunion de présentation de ce concept à la gendarmerie d'Audruicq ; ce dispositif s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même quartier pour lutter contre les cambriolages. Mr le Président demande qui veut adhérer à cette commission ? Sont candidats :

- Mr le Maire,
- Mr Antoine DELMOTTE,
- Mr Arnaud LEFEVRE,
- Mr Bruno MICOLINO pour siéger au sein de cette commission.

IX. INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Inauguration de la Médiathèque « ALBERT DOUBLET » le 18 Avril 2015 à Audruicq,
- Lecture du courrier émanant de Pôle Métropolitain de la côte d'Opale concernant le démarrage de la phase de diagnostic du programme d'action de prévention (PAP) Prévention des inondations de l'Aa,
- Lecture du Courrier de l'Académie de Lille nous informant de la fermeture d'un poste élémentaire à l'école Primaire « Les LILAS »
- Versement d'une subvention de 20 000 € par le Conseil Général, pour la Construction des vestiaires sanitaires et local technique
- Versement d'un acompte de 20 % soit 16 965 € correspondant à la DETR pour la construction des vestiaires sanitaires et local technique,
- Lecture du courrier émanant de l'INSEE suite au recensement de la population pour l'excellente collaboration de Mme Véronique GELE.
- Demande d'aide pour la distribution des colis aux personnes âgées qui ne participent pas au repas des aînés pour les vendredi 17 et samedi 18 avril (130 colis),
- Demande de signaleurs pour la course cycliste du 3 mai 2015 de 14h à 16h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance.